

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 2 (1929)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seulement diminué d'intensité. Cet échange peut avoir lieu selon l'un des trois modes suivants :

a) *par transmission*. La chaleur passe directement d'une particule à l'autre dans le corps lui-même, considéré en repos statique.

b) *par convection*. Les particules de matière des liquides et des gaz se meuvent si facilement qu'elles peuvent transmettre par leur déplacement la chaleur emmagasinée. Ce déplacement peut être provoqué par des courants naturels mais aussi par des courants imposés par influence extérieure: donc des courants imposés. Les premiers s'expliquent par le fait que dans une couche d'air les particules se trouvant vers la paroi la plus chaude se dilatent, s'élèvent pour ensuite se refroidir sur le côté le plus froid et retomber. Il se crée de cette manière dans la couche d'air, un courant à circuit plus ou moins fermé, courant qui favorise la transmission de chaleur.

Comme exemple de courant imposé on peut signaler la pression exercée par le vent sur une paroi.

c) *par rayonnement*. La transmission de chaleur par rayonnement a toujours lieu, même par des températures très basses, sitôt que deux corps de température différente se trouvent à proximité et séparés par une couche d'air.

La chaleur se manifeste à la surface de l'un des corps sous forme d'énergie rayonnante qui traverse la couche d'air et se convertit de nouveau partiellement en chaleur en arrivant à la surface du deuxième corps. Le reste est de nouveau renvoyé sous forme de rayonnement. Lorsqu'un corps absorbe tout le rayonnement de chaleur qu'il reçoit il est désigné comme étant «absolument noir». Ce même corps envoie, par une température donnée, le maximum de rayonnement thermique possible. La capacité de rayonnement de tous les autres corps peut donc être rapportée à ce maximum. Il n'est pas inutile de souligner que la température transmise par rayonnement n'est pas uniquement celle de corps incandescents mais qu'elle est déjà importante par des températures telles qu'elles

existent dans une couche d'air enfermée dans un mur.

En construction, le mode de transport de chaleur le plus important est la transmission directe. La qualité des matériaux relative à ce phénomène se nomme le *pouvoir de transmission calorique*. Elle correspond en chiffres absolus à la quantité de chaleur qui traverse un cube du matériau en cause entre deux surfaces opposées, dans l'espace d'une heure, lorsque la différence de température entre les deux surfaces est de 1° C, la longueur des arêtes du cube de 1 mètre, les autres surfaces du cube étant complètement isolées. Le coefficient de rayonnement calorique est donc exprimé selon le système métrique en kilocalories par mètre, par heure et par centigrade; en abrégé: kcal/mh C.

Si nous considérons le phénomène de l'échange de chaleur entre un local chauffé et l'air froid de l'extérieur, nous constatons que la chaleur de l'air intérieur passe par transmission et convection ainsi que par rayonnement direct, en particulier des radiateurs, tout d'abord sur la paroi plus froide du mur. De là elle traverse le mur par transmission jusqu'à la surface extérieure où elle est absorbée par l'air ambiant, par transmission, convection et rayonnement. La quantité de chaleur ainsi échangée, alimentée par le chauffage, dépend en première ligne du pouvoir de transmission calorique que possèdent les matériaux dont est construit le mur.

Une certaine influence est exercée également par l'état plus ou moins stable de l'air sur les deux surfaces de la paroi; autrement dit la transmission calorique à travers la paroi varie selon que l'air est tranquille ou qu'il règne du vent. L'intensité de cette influence dépend de la capacité de protection thermique de la paroi; pour une fenêtre simple qui ne possède qu'une couche mince de verre, elle est très grande, pour les murs ordinaires d'un bâtiment, elle est au contraire très faible.

(A suivre)

Nouvelles des Sociétés.

Union suisse pour l'amélioration du logement 1928.

(suite)

11. Congrès.

Nous avons déjà signalé le Congrès d'urbanisme et de l'habitation à Paris en 1928. La Suisse était fort bien représentée à l'exposition du Congrès, grâce à l'aide du Service des Travaux de la ville de Zurich: Un subside de la Confédération devrait être obtenu dans des cas semblables, surtout lorsqu'il s'agit d'un domaine aussi important.

Signalons encore l'exposition d'urbanisme, menée à chef par la Fédération des architectes suisses, en août 1928 à Zurich et l'exposition de maisons d'essai de la Wasserwerkstrasse. L'idée d'une exposition nationale d'habitation n'est pas abandonnée, elle sera probablement organisée à Bâle en 1930.

12. Fédération internationale de l'habitation.

Cette Fédération a été constituée à la suite des circonstances que nous avons déjà signalées (voir l'habitation, janvier 1929, page 8). Le sénateur Wibaut,

d'Amsterdam a été élu président et le Dr. Kampffmeyer, secrétaire. Le siège est Francfort. Nous sommes restés membre de la Fédération internationale de l'urbanisme.

13. Normes.

Notre union est membre de l'Association suisse de normalisation, dont le siège est à Zurich (voir l'habitation janvier 1929, page 1) Cette association a organisé des expositions à Bâle et à Zurich. Notre Comité suit avec intérêt ces travaux et ne manquera pas de les encourager.

14. Recensement 1930.

Le Comité a remis le 13 avril 1928 une demande au Département fédéral de l'intérieur pour que le recensement de la population soit accompagné d'un recensement obligatoire des habitations dans les villes de plus de 5000 habitants.

Nous n'avons pas de réponse, mais croyons savoir que cette statistique sera établie.

14. Assurance de la responsabilité civile.

Les Coopératives d'habitation sont soumises à la responsabilité civile légale en qualité de propriétaire, ce qui peut avoir des conséquences financières fort graves pour de petites sociétés.

Le Comité est arrivé à obtenir des conditions avantageuses pour les Coopératives affiliées à l'Union. (voir *Das Wohnen*, juillet 1928).

15. Impôts.

Les coopératives d'habitation avec caractère d'utilité publique sont maintenant exemptées des frais de timbres, grâce à nos démarches.

La question de l'exemption de l'impôt de guerre est à l'étude.

16. Vérification des comptes.

Le contrôle de la comptabilité de nos sociétés coopératives étant très important pour leur bonne marche, nous étudions la création d'une centrale de contrôle qui entreprendrait ce travail contre une modeste rémunération.

17. Associations amies.

Nous sommes en relations constantes avec l'Union des villes suisses et travaillons d'une façon positive avec le Cartel d'hygiène sociale.

La Société suisse d'utilité publique nous a témoigné son intérêt par l'octroi d'un subside de fr. 300.—.

18. Protection des locataires.

Nous avons appuyé le projet de loi instituant à Zurich un office de renseignement sur les appartements.

Nous suivons avec intérêt la suite donnée à la proposition du Conseil fédéral du 17 décembre 1928, concernant la révision du Code civil et du Code des obligations pour faciliter la protection des locataires.

Le postulat Sträli, demandant l'encouragement de la construction de logements par le Conseil fédéral, est encore à l'étude.

Le rapporteur :

signé: Dr. PETER, président.

Nos jardins

Au début d'août, on sème des *épinards* en bonne terre franche et bien fumée. Le semis se fait en lignes espacées de 25 à 30 cm. ou en planches à la volée.

On fait un deuxième semis en septembre, de manière à échelonner la récolte au printemps suivant. Jusqu'au 15 août, semez des navets pour l'hiver, en choisissant des variétés hâtives telles que: *navet de Milan rouge*, *plat hâtif à feuilles entières*. A partir de cette date vous pouvez semer de la *mâche verte à cœur plein ou coquille*. On enterre la graine très peu profondément et l'on plombe. Enfin, vers le 25 août, vous sèmerez différents légumes en vue des plantations hivernées, soit: *choux blancs pointus*, éventuellement *choux rouges*, laitues pommées *non pareille*, de la *Passion*; laitues romaines *lente à monter*, *verte d'hiver*, etc. Au commencement du mois, il est encore temps de planter des *choux frisés à pied court de Plainpalais*, des *poireaux*. Un peu plus tard, plantez une bonne planche de chicorée scarole pour l'automne et la conservation pendant l'hiver. Il faut éviter de les planter dans un endroit ombragé. Vers la fin du mois, on plante les choux-fleurs *Broccolis* de 50 à 60 cm. de distance. Si l'hiver n'est pas trop rigoureux, ce sera un précieux légume pour le printemps. Il faut avoir soin d'arracher les *oignons*, *ail*, *échalottes*, avant la période des pluies. Ne dégarnissez pas trop vite vos pieds de tomates à la haie; les fruits mûrissant à l'ombre sont généralement les plus beaux. Vous pouvez activer la végétation de certains légumes feuillacés tels que cardons, choux, chicorées, par l'application d'une fumure complémentaire de *nitrate de soude* à raison de 1 kg. $\frac{1}{2}$ à 2 kg. à l'are. Cet engrais est répandu à la volée et enterré par un léger sarclage.

C'est l'époque où l'on bouture les géraniums *lierre* ou *zonale*. On repique en godets dans un compost formé de terreau, de terre franche et de sable par tiers. Il en est de même pour les rosiers grimpants à petites fleurs. On repique les *pensées*, les *myosotis*, *pâquerettes* semés en juillet. Si vous voulez obtenir de beaux dahlias et chrysanthèmes, ayez soin de les ébourgeonner. Cette année, la récolte des fruits s'annonçant magnifique, n'oubliez pas d'étayer vos arbres fruitiers.

J. D.

Rapport annuel des Sections pour 1928

Section de St-Gall.

Bien que l'entreprise du bâtiment ait augmenté en 1928 par rapport aux années précédentes, elle est encore très faible comparée à celle des autres villes suisses. Au total 62 nouveaux logements furent créés dans la ville de St-Gall, dont 20 maisons familiales et pas moins de 40 des transformations d'anciens locaux industriels en appartements. Ces chiffres traduisent bien la crise ininterrompue de la broderie. La population de St-Gall a augmenté pour la première fois cette année de 116 personnes dont 107 ménages. Le nombre des appartements vides a diminué de 242 en 1927 à 143 en 1928. L'index des loyers est monté durant cette période de 139 à 141. Cette modeste augmentation de la population ne suffit cependant pas encore à encourager la construction de nouveaux logements. Les efforts faits pour créer de nouvelles industries remplaçant celle de la broderie devront encore être poursuivis si l'on veut arriver à une situation normale de l'entreprise du bâtiment.

En raison de ces circonstances, la section n'a eu qu'une très faible activité. Elle a toutefois présenté l'exposition des plans de maisons familiales, qui rencontra parmi la population de St-Gall un intérêt beaucoup plus grand que ne l'aurait laissé supposer la situation décrite plus haut. Bien des visiteurs ont regardé avec un peu d'envie et de mélancolie les plans et modèles des importants groupements d'habitations réalisés dans les autres villes.

Section de Zurich.

L'année qui vient de s'écouler fut une année de propagande. Déjà la dernière assemblée générale du 21 avril 1928 donna l'occasion d'entendre deux conférences. La première traitait des *expériences de nos sociétés coopératives d'habitation*, par M. R. Blank et la seconde fut une introduction à *l'étude de droit d'inscription légale de l'entrepreneur*, par M. le prof. Hans Leemann. Enfin le 23 novembre, M. l'architecte municipal Herter exposa la question de la *fusion des communes suburbaines*. Ces divers rapports furent reproduits dans notre organe: «Das Wohnen». Le dernier sujet traité nous incita à prendre position en faveur de la fusion des communes. Le 7 juillet 1929 nous prîmes part à la propagande en faveur du congrès international des coopératives. Enfin, nous avons pris contact avec la société coopérative de consommation et la coopérative de production en vue d'une action commune. Les sociétés coopératives d'habitation fondées ces dernières années, ont été invitées à se joindre à ce mouvement en faveur de la propagande de l'idée de coopération.

Nous avons vendu cette année 700 formulaires types pour baux, édités par notre section. Pour satisfaire à une demande faite précédemment, nous avons acheté un certain nombre d'ouvrages traitant de questions de l'habitation. Le catalogue de notre bibliothèque sera remis aux comités de nos Sociétés.

Notre comité eut à traiter au cours de 4 séances la questions des normes de construction, d'une cen-

trale de contrôle de comptabilité pour les Coopératives d'habitation, d'une Centrale de renseignements pour locataires, de la loi sur l'enregistrement des logements disponibles et de l'usure en matière locative etc. Certaines de ces questions seront reprises au cours de cette année. Notre section a été représentée au sein du Comité Central par MM. Straub, Blank et Bodmer.

Des visites générales eurent lieu dans les groupements de « Letten » de la Coopérative des employés fédéraux de Zurich où le chauffage central à distance et les cuisines électriques furent particulièrement remarquées, et celui de la Coopérative de Waidberg.

La part de fonds du roulement fédéral de 70.000 fr. fut distribuée entre diverses sections (voir rapport du Comité Central).

La situation générale du marché des habitations et de la construction n'ont pas subi de changements. Il y a toujours un certain manque de logements. Jusqu'à la fin de 1929 il y aura 3200 appartements nouveaux. Ce chiffre est insuffisant pour amener le pourcentage de logements disponibles au taux normal de 1 1/2 %.

A l'occasion du vote du 5 mars 1929 relatif à la loi sur le maintien de l'annonce officielle des logements à louer, nous avons pris position dans la bataille électorale, ce que nous pensons faire dorénavant dans toutes les questions intéressant les locataires.

La liste de nos membres se décompose comme suit:

	1927	1928
1. Coopérative d'habitation	32	40
2. Firms particulières	18	15
3. Ville, Canton et Communes	3	5
4. Membres particuliers	84	83

Nous espérons augmenter les catégories 2 et 4 par une propagande active durant l'exercice prochain.

Voici d'autre part le nombre de logements et de membres des Coopératives faisant partie de notre section.

	Coopératives	Logements occupés	Logements en construction	Membres
Zurich (ville)	23	4147	647	13 860
Zurich (canton hors ville)	12	716	125	1 589
Extérieur	5	375	64	1 197
Total:	40	5238	836	16 546

En admettant la valeur de chaque logement à fr. 20.000 le capital investi dans les entreprises de nos sociétés de Coopératives d'habitation est de 120 millions. En supposant que le capital versé est de 8 % en moyenne celui-ci sera de 9 1/2 millions. Ces chiffres prouvent la valeur de notre mouvement coopératif à caractère d'utilité publique et l'importance pour nos sociétés de s'unir pour étudier et développer toutes les questions touchant à notre activité.

Chronique

Statistique du logement aux Etats-Unis.

Les dernières statistiques officielles sur les permis de construction publiées aux Etats-Unis apportent d'intéressantes précisions sur le développement de la construction des habitations dans ce pays. Nous en reproduisons ci-après quelques chiffres essentiels:

Nombre de logements dont la construction a été autorisée dans 257 villes

Périodes	Maisons pour une famille	Maisons pour deux familles	Maisons à appartements multiples	Total
1921	130.873	38.858	54 814	224.545
1923	226 159	86.145	178.918	491 222
1926	188.074	64.298	209.842	462.214
1927	155.512	54.320	196.263	401.095
1928	136.907	43.098	208.673	388.678

On constate que depuis 1925, date à laquelle le nombre des permis de construction délivrés a atteint son maximum depuis la guerre, l'activité de la construction se ralentit graduellement; en 1928 on enregistre une nouvelle réduction. Cette diminution se fait sentir surtout dans la construction de maisons pour une ou deux familles, tandis qu'au contraire la construction de maisons à appartements multiples se maintient à un taux relativement plus élevé encore qu'en 1925. Cette tendance à la prédominance des maisons à appartements multiples est du reste tout à fait nette, puisque en huit ans la situation s'est complètement renversée à cet égard. Les logements compris dans des maisons à une famille, qui constituaient en 1921, 58 % de la construction autorisée, n'en forment plus, en 1928, que 35 % alors qu'au contraire les appartements dans les grands immeubles qui ne comptaient que 24 % de la construction prévue, en représentent, en 1928, 54 %.

Bibliographie

Das Neue Frankfurt (le nouveau Francfort) revue mensuelle, édition Englert & Schlosser, Francfort. le no Mk. 1.—

Nous aurons l'occasion de produire prochainement les constructions de logements économiques de la ville de Francfort, dont l'architecte municipal E. May est l'un des artistes modernes les plus connus sur le plan international. Il a créé cette revue dans le but de faire pénétrer les saines idées de la technique moderne dans les milieux de la population de Francfort. Cette action sur l'opinion publique lui a permis de faire admettre tout un programme urbanistique que nous aurons également l'occasion de présenter.

L'excellent rédacteur de cette revue, M. Gantner est de nationalité suisse. Il est bien connu dans notre pays pour avoir longtemps rédigé: «Das Werk».

Le no 6 de la revue est particulièrement intéressant, car il est entièrement consacré à l'architecture moderne en Suisse et en donne une idée assez complète.

Nouvelle économie domestique (neue Hauswirtschaft). Revue mensuelle. Directrice: Dr. Erna Meyer. Edition K. Thiemann, Stuttgart, Blumenstrasse, 36. Le numéro 0.75 Mk. Abonnement 8 Mk.

Il manquait jusqu'ici à la ménagère une revue qui la mit au courant des derniers progrès accomplis dans le domaine de l'économie domestique. C'est une lacune importante qui est ainsi comblée, car tout comme le technicien doit être au courant, par l'intermédiaire des revues techniques, des nouveautés concernant sa profession, la maîtresse de maison doit connaître les progrès qu'accomplissent ses sœurs dans d'autres villes et d'autres pays.

Le contenu des premiers numéros est des plus intéressants; voici quelques titres d'articles généralement fort bien illustrés: Les cuisines centrales à Vienne; Les fleurs dans le logis; Comment lire un plan; Hygiène du corps; Nutrition; Budget; Nouveautés pour le ménage; Le travail domestique de l'enfant; Normalisation; Puériculture, etc., etc. Toutes celles qui lisent l'allemand trouveront là une source précieuse de renseignements.

12 appartements locatifs (12 Mietwohnungen in einem Block), par B. Hermkes. Edition Englert & Schlosser, Francfort a. M.

La construction de petits appartements pour locataires isolés est peu connue chez nous. L'organisation féminine qui a réalisé le bâtiment présenté dans cette brochure illustrée a fait œuvre excellente.

Par l'intermédiaire d'une Société à base coopérative elle a créé pour des femmes auxquelles les occupations professionnelles ne permettaient pas d'entretenir un intérieur, l'occasion d'avoir malgré tout leur home personnel. L'expérience a si bien réussi qu'une trentaine de nouveaux appartements seront édifiés dans le cours de cet été.